



# ANZAT LE LUGUËT

## BULLETIN MUNICIPAL N° 32

*Décembre 2016*

*Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).*

**Du 25 Novembre 2016.**

➤ **Diminution du nombre d'adjoints:**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de porter à deux le nombre de postes d'adjoints et ainsi de ne pas remplacer Monsieur Gilles Bresson, décédé le 30 octobre 2016, au poste de troisième adjoint. Monsieur le Maire aura, à partir de janvier 2017 plus de disponibilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter à deux le nombre de postes d'adjoints au maire.

➤ **Délégations et régies:**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différentes délégations et responsabilités de Monsieur Gilles Bresson. Il convient de les réattribuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer :

Les délégations :

SIEG : Madame Josiane VERDIER

La Défense : Monsieur Emmanuel CORREIA

Les régies :

Marché n°54 : Monsieur Etienne VAISSADE

Parrot n° 58 : Monsieur Patrice CHARROIN

Randonnée Animation n° 56 : Madame Josiane VERDIER,

Suppléant : Monsieur Eric CHARROIN

Photocopies n° 49 : Madame Cécile ROCHE

Gîte de Vins Haut n°48 : Madame Mireille REBOISSON

➤ **Commissions communales :**

La commune possède cinq commissions communales présidées par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De nommer à la commission Voiries/goudron/bâtiment/assainissement : Monsieur Alain BAPT, Monsieur Jérôme BERNARD, Monsieur Sébastien PALLUT, Monsieur Jean-Marc PONS.

De fusionner les commissions « Culture et Tourisme » et « Communication » et de nommer : Madame Marie PETIT, Monsieur Jean-Marc PONS, Monsieur Etienne VAISSADE, Madame Josiane VERDIER, Madame Suzan WOODWARD.

➤ **Projet SIEG (éclairage public) :**

Monsieur le maire expose au conseil les différents projets du SIEG pour les lampadaires du bourg.

Lampe à décharge : 32 000 € HT

Iridum Led : 36 000 € HT

Lampe Photovoltaïque : 85 000 € HT

Pour la deuxième proposition, il faut rajouter le coût de la dépose des lampadaires neufs du bourg et repose dans les hameaux soit 14 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la deuxième proposition.

➤ **ONF :**

A l'issue de la vente par appel d'offres de 22/09/2016, l'article 160518 en forêt sectionale d'Anzat le Luguët, parcelle 42 était resté invendue. Dans le cadre d'une vente de gré à gré, la société Fibre Excellence a fait une offre :

Article 160518 : 7 euros/stère

Le Conseil Municipal accepte l'offre de la société Fibre Excellence.

L'ONF demande de pouvoir marquer un à deux arbres de valeur biologique par hectare.  
Le conseil municipal y est favorable.

➤ **Station PARROT :**

Dameuse : La dameuse doit être remise en état, le coût est estimé à 800 € environ.

Raquettes : après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat de 15 raquettes enfants pour un montant de 950 TTC et 30 raquettes adultes pour un montant de 1800 TTC (basé sur des tarifs 2015).

<b>Le bus de Noël</b>
-----------------------

Organisé comme chaque année par le Conseil Départementale, il permet pour la somme de 3€ de se rendre au marché de Noël de Clermont le 21 Décembre. Il faut s'inscrire à la maison de pays d'Ardes au :

**04 73 71 86 96.**

<b>Ce qui s'est passé</b>
---------------------------

La troisième édition de «La Foulée Anzatoise» organisée par l'Association Sportive d'Anzate-Luguet s'est déroulée le dimanche 20 novembre. Comme d'habitude, il y avait deux belles courses à pied (de 21km et 12km) au cœur des monts du Cézallier et, pour la première fois, des randonneurs ont pu suivre le parcours de 12 km. Cette année le départ était de la salle polyvalente.

Ivan Fontbonne d'Issoire Tri Aventure a gagné le 21km et la première femme était Nathalie Barrat du club Sports Sentiers Sauxillanges.



Le gagnant du 12km était Laurent Cartal du club Velay Athletisme et la première femme à franchir la ligne d'arrivée était Fabienne Plantin de Sainte Yvoine.

Tous les résultats sont sur le site web <http://www.asdall-cezallier.club>

Remerciements aux organisateurs, aux bénévoles, à l'animateur Bernard et à e-run63 pour le chronométrage. Mais surtout un grand merci aux coureurs et randonneurs qui sont venus malgré le vent qui a soufflé fort toute la matinée.

Commemoration de la Victoire et de la Paix
--

Hommage à tous les Morts pour la France
---

<b>Message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire</b>
---

11 novembre 2016
------------------

*Le 11 novembre 1918 annonçait la fin des combats que personne n'osait plus espérer. Cette date mettait fin au long cortège de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins qui accompagnait la Grande Guerre depuis plus de quatre ans. Le Centenaire du premier conflit mondial est l'occasion pour les Françaises et les Français de commémorer cette journée avec une émotion particulière, tant cette histoire est liée pour chacune et chacun d'entre nous à une histoire familiale.*

*Commemorer le 11 novembre, c'est répondre à la nécessité du souvenir, de l'hommage aux morts et de l'expression de notre reconnaissance. L'année mémorielle 2017 en sera une nouvelle occasion alors que nous nous apprêtons à commémorer l'offensive du Chemin des Dames, à témoigner notre amitié aux Etats-Unis, entrés en guerre le 6 avril 1917, et aux Canadiens qui se sont illustrés dans la prise de Vimy le 9 avril de cette même année.*



*Commemorer le 11 novembre, c'est aussi comprendre les droits des anciens combattants hérités de cette guerre et l'indispensable structure d'aide, de soutien et d'accompagnement.*

*Créé dans l'urgence des combats en 1916, l'Office national des mutilés et réformés qui deviendra l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et dont nous célébrons le centenaire cette année, remplit toujours, un siècle plus tard, ses missions historiques de reconnaissance, de solidarité et de réparation au profit de toutes les générations combattantes, de la Seconde Guerre mondiale aux opérations extérieures, en passant par les soldats engagés en Indochine et en Afrique du Nord.*

*Soucieux de pérenniser et d'inscrire dans la pierre l'hommage rendu chaque 11 novembre aux Morts pour la France dans les théâtres extérieurs, le Président de la République a décidé qu'un monument, dont les travaux seront lancés en 2017 à Paris, sera dédié à ces femmes et ces hommes qui ont payé de leur vie leur engagement pour la défense de notre pays et de ses valeurs. Ce futur Haut-lieu de la mémoire nationale entend témoigner à la jeune génération combattante la reconnaissance éternelle de la Nation et rappeler aux Françaises et Français que la liberté dont ils jouissent est aussi due à l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui, jusqu'au sacrifice de leur vie, sont prêts à la défendre.*

*Veillons à ce qu'aucun de nos enfants ne l'ignore en poursuivant l'indispensable travail de mémoire.*

## INFORMATIONS

**Pour pouvoir voter en 2017** (présidentielle et législatives) :

Il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire.



**le 1er janvier 2017** : La fusion des huit communautés de communes (Ardes communauté, Bassin Minier Montagne, Coteaux de l'Allier, Couze Val d'Allier, Issoire communauté, Lembron Val d'Allier, Pays de Sauxillanges, Puys et Couzes) sera effective. Cette communauté d'agglomérations s'appellera **Agglo Pays d'Issoire**. Ce qui représente 90 communes, 56000 habitants et 420 agents auront des postes dans les différents pôles et services.

5 pôles : économie et attractivité, aménagement durable de l'espace, cadre de vie, solidarités et mobilité, enfance-jeunesse et sport.

## RAPPEL de CIVISME

### Containers de tri sélectif:

Nous vous rappelons que des containers pour le verre et les emballages sont à votre disposition au Luguet et à l'entrée du bourg d'Anzat.

De plus: les objets encombrants qui ne sont pas destinés aux containers ne doivent pas être déposés aux pieds de ceux-ci, ils doivent être emmenés à la déchetterie :

### **Déchetterie de Planove (Ardes sur Couze)**

**Planove Route d'Anzat le luguet – 63 420 Ardes**

### **Horaires d'ouverture :**

**Lundi, mercredi, samedi : 14h-17h**

**Fermée les jours fériés.**

**Dans les containers adaptés au bourg d'Anzat et au luguet vous pouvez aussi déposer :**

- bouteilles plastiques d'eau minérale ou gazeuse, de sodas ou jus de fruits ;
- bouteilles de lait ;
- flacons plastiques de produits d'hygiène et de beauté (gel douche, bain moussant) ;
- flacons et bidons plastiques concernant les produits d'entretien (lave-vitres, produit nettoyant) ;
- boîtes de conserve en fer, canettes, bidons de sirop, boîtes d'aliment pour animaux ;

- désodorisants, mousses à raser, barquettes en aluminium, laques pour cheveux ;
- boîtes en carton et briques alimentaires (jus de fruits, soupe, boîtes de gâteaux, emballage de yaourts).(Pas d'emballage souillé type carton de pizza) ;
- journaux, magazines, prospectus, papiers ;

## Mlg DECEMBRE 2016

**Pour les manifestations suivantes et à ceux qui n'ont pas de véhicules, la mairie organise un ramassage à domicile. Faites-vous connaître au secrétariat :  
N° 04 73 71 74 68.**

**Vendredi 23 Décembre 2016** : à 12 h repas avec un magicien offert par la municipalité aux habitants de la commune âgés de plus de 70 ans

**Mardi 27 Décembre 2016** : Marché de la Saint Sylvestre à la salle polyvalente de 14 h à 18 h.

## JANVIER 2017

**Samedi 7 Janvier 2017** : Pour fêter la nouvelle année, la mairie vous propose une galette des rois à la salle polyvalente à 14 heures avec animation.

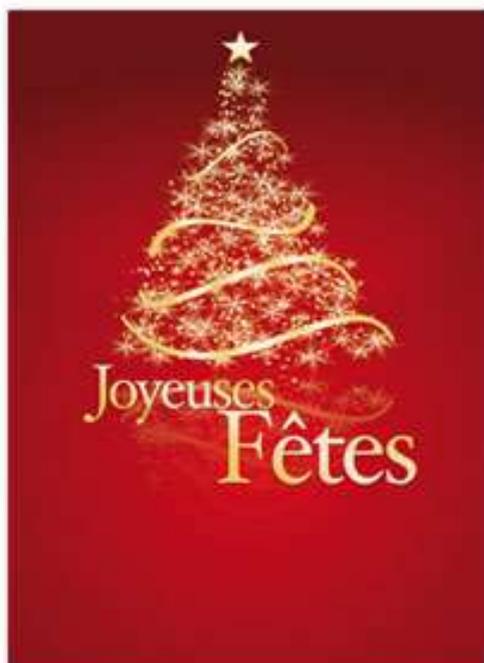
**Samedi 21 Janvier 2017** : L'association « RATAUPIEDS » organise une randonnée historique pour véhicule d'époque. Les véhicules traverseront Anzat le 21 Janvier entre 11 heures et 12 h 30.

### Le mot du maire

Pour la fin de l'année 2016 le conseil municipal a souhaité favoriser les moments de rencontre entre les habitants de la commune : en reconduisant le marché de la Saint Sylvestre le mardi 27 décembre de 14h à 18h à la salle polyvalente et en proposant à la place de la traditionnelle distribution des colis pour les 70 ans et plus un repas pris en commun. Ce repas aura lieu le vendredi 23 décembre à midi et seront présents les membres du conseil. Il est encore possible de changer d'avis pour ceux qui le souhaitent et de s'inscrire à ce repas convivial. Nous pouvons venir vous chercher et vous ramener que ce soit pour le repas ou pour le marché.

Prenons le temps de nous retrouver.  
A bientôt et bonne fin d'année 2016.

Emmanuel Correia



***Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par courriel, merci de laisser votre adresse de messagerie à la mairie.***